

22

CATALOGUE DE FORMATION

Services
Mandataires Judiciaires
à la Protection des Majeurs



FONDAMENTAUX



ÉTHIQUE ET JURIDIQUE



MANAGEMENT

SOCRATES
L'éthique comme compétence

**Jean-Jacques NILLES**

Fondateur du cabinet SOCRATES
Conseil scientifique
Consultant et Formateur en
Ethique

Enseignant - chercheur à l'IREGE
Maître de conférences en Gestion
à l'IAE Savoie Mont-Blanc

L'accompagnement des personnes protégées a connu de profondes évolutions, en particulier depuis la réforme de 2007. Ces évolutions ont concerné aussi bien les pratiques professionnelles que l'organisation des services. Elles sont liées au cadre juridique, mais aussi à l'évolution des publics accompagnés, en particulier à l'accroissement du nombre de personnes affectées de troubles psychiques.

Les changements importants du contexte et des organisations se traduisent par **des besoins en formation spécifiques** des différentes catégories de professionnels qui contribuent à l'exercice des mesures et à l'accompagnement des personnes protégées.

Le cabinet Socrates accompagne depuis plusieurs années les services et les professionnels dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, notamment à travers :

- Les évaluations externes
- L'élaboration de projets associatifs et de services
- L'élaboration d'un livre sur l'éthique du MJPM
- Le déploiement d'un programme de formation à l'éthique dans l'exercice du mandat.

Ces travaux de recherche et cette collaboration nous ont permis d'identifier des thématiques de formation prioritaires, présentées dans ce catalogue dédié aux services mandataires et aux professionnels de ce secteur. Ces formations sont assurées par **des formateurs qui connaissent particulièrement les problématiques et pratiques du secteur** du mandat judiciaire.

Nous sommes à votre écoute pour étudier vos besoins et la mise en place de l'un des programmes proposés, ou un programme sur mesure si vos besoins étaient plus spécifiques et nécessitaient une adaptation, voir la conception d'un programme nouveau.

Jean-Jacques Nilles

SOMMAIRE

Sommaire

Fondamentaux du métier

- | | |
|-----------|---|
| 01 | L'ouverture de la mesure |
| 02 | La clôture de la mesure |
| 03 | La gestion du patrimoine |
| 04 | Les écrits professionnels et la confidentialité |
| 05 | L'agressivité et les troubles du comportement |



Dimensions éthique et juridique de l'exercice du mandat

- | | |
|-----------|---|
| 06 | L'éthique du mandat judiciaire de protection des majeurs |
| 07 | La mise en place et l'animation d'une instance de réflexion éthique |
| 08 | Le DIPM : élaboration, suivi et évaluation |
| 09 | Les fondamentaux du droit de l'exercice du mandat |



Management du service

- | | |
|-----------|---|
| 10 | La bientraitance et l'éthique du management |
| 11 | Les relations entre parties prenantes de l'accompagnement |
| 12 | La qualité de l'organisation du service |
| 13 | La participation et l'expression des personnes protégées |



01

L'ouverture de la mesure



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

Chefs de Service, responsables d'antenne, MJPM
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Connaître les fondamentaux théoriques de l'ouverture : approche éthique, communication, législation, jurisprudence, recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Etablir un lien de confiance avec la personne protégée : l'accompagnement informatif et participatif
- Connaître les étapes essentielles de l'ouverture de mesure, savoir les décliner dans la pratique professionnelle au sein du service : avant, pendant et après l'ouverture de mesure



Outils, livrables

Outils d'analyse éthique
Modèles de documents / courrier supports

Le plus



Une formation combinant théorie et pratique pour tous les professionnels d'un service MJPM



Programme

Jour 1

Thème 1. Les fondamentaux théoriques

- Identifier les enjeux d'une ouverture de mesure réussie
- Les questionnements éthiques lors de l'ouverture (atelier)

Thème 2. Les fondamentaux juridiques

- (Re) découvrir les textes juridiques propres à l'ouverture
- La responsabilité pénale et civile du MJPM lors de l'ouverture

Thème 3. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) en lien avec l'ouverture

« Participation de la personne protégée dans la mise en œuvre de la mesure de protection » et autres RBPP ayant du sens pour le Service

Thème 4. La participation et l'information de la personne protégée lors de l'ouverture, clé de la confiance mutuelle avec le MJPM

- L'importance de la première rencontre : postulats et postures
- Communiquer et faire participer les personnes protégées : méthodes / outils

Thème 5. Approche de la notion de projet personnalisé

Découvrir les fondements du projet personnalisé appliqué aux mesures de protection / Qu'est-ce qu'un projet personnalisé ?

Jour 2

Thème 1. Mise en œuvre d'une ouverture harmonieuse au sein du service

- Percevoir les enjeux d'une pratique harmonieuse de l'ouverture
- Rétablir la personne protégée dans ses droits

Thème 2. Les étapes essentielles de l'ouverture de mesure

- Avant la 1ère rencontre ou préparer une ouverture sereine
- Pendant la 1ère rencontre ou comment associer la personne pour reconstituer sa situation personnelle et patrimoniale
- Après la 1ère rencontre ou comment externaliser et officialiser la mesure de protection vis-à-vis des tiers, mener les premières actions de protection

Thème 3. Les outils professionnels en lien avec l'ouverture de mesure

- Créer et utiliser des outils professionnels pour l'ouverture de mesure : DIPM, Projet Personnalisé, courriers type, tableaux de suivi, budget, partenariats...
- Construire un rapport de début de mesure adressé au Juge des Tutelles
- Les écrits professionnels consacrés aux MJPM

Thème 4. Application : de la théorie...à la pratique (ateliers)

Cas pratiques sur des situations emblématiques lors d'ouverture de mesures

02

La clôture de la mesure



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et chefs de service
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

Savoir :

- Connaître les différents types de fin de mesure et leurs conséquences sur le mandat.
- Identifier les mises en jeu des responsabilités civile et/ou pénale du MJPM et du service.

Savoir-faire :

- Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des processus de clôture de mesure (sur le fond et sur la forme), notamment à travers l'amélioration des supports existants.
- S'appropriier les règles juridiques et les bonnes pratiques professionnelles selon les cas de clôture de mesure : dessaisissement, mainlevée, décès de la personne protégée.

Savoir-être :

- Se donner une éthique déontologique dans la pratique de la clôture de mesure.



Programme

Thème 1. Causes, enjeux et bonnes pratiques professionnelles

- Les causes et les enjeux juridiques
- Les obligations communes aux différentes fins de mesures
- Les obligations et bonnes pratiques professionnelles en cas de dessaisissement ou de mainlevée

Thème 2. Obligations et bonnes pratiques professionnelles, travail sur l'amélioration de l'existant

- Les obligations et bonnes pratiques professionnelles en cas de décès du majeur protégé
- Présentation des outils et pratiques au sein du service
- Améliorer les outils et pratiques au sein du service

Thème 3. Méthode et recommandations de bonnes pratiques

Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des processus de clôture de mesure (sur le fond et sur la forme), notamment à travers l'amélioration des supports existants.



Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)

Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.

03

La gestion du patrimoine



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et chefs de service
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Identifier clairement les spécificités liées à la situation de vulnérabilité dans la gestion des ressources et du patrimoine.
- Connaître les réponses adaptées dans l'organisation, la gestion et la transmission du patrimoine de la personne protégée.



Outils, livrables

Repères et bonnes pratiques éthiques et juridiques



Programme

Thème 1. Les spécificités liées à la situation de vulnérabilité :

- Les conditions de ressources pour le versement des allocations
- La contribution prioritaire aux frais d'entretien et d'hébergement
- La prise d'une hypothèque légale par le conseil départemental
- La récupération de l'aide sociale

Thème 2. Les réponses adaptées et leur mise en œuvre :

- Les apports de la SCI pour le patrimoine immobilier
- Les forces et faiblesses des livrets bancaires et des valeurs mobilières
- Assurance vie versus Contrat de capitalisation
- Focus sur l'épargne-handicap

Thème 3. Les dilemmes éthiques sous-jacents dans la pratique professionnelle (axes de réflexion) :

- Garantie du capital / Erosion monétaire : Peut-on prendre des risques pour maintenir le pouvoir d'achat des capitaux placés ?
- Ressources personnelles / Prestations sociales : Favoriser l'autonomie, est-ce rechercher l'indépendance ou la meilleure combinaison des ressources ? Peut-on limiter la contribution aux frais d'hébergement afin de préserver les ressources actuelles et futures ?
- Famille du majeur / Collectivités : A qui revient la responsabilité de l'orientation finale du patrimoine du majeur protégé après son décès ?

Le plus



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique

04

Les écrits professionnels et la confidentialité



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

MJPM, personnels administratifs et chefs de service
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Connaître les notions de secret professionnel, de partage de l'information à caractère secret, de secret médical, de discrétion professionnelle et comprendre leur articulation
- Comprendre les responsabilités en jeu.
- Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des écrits professionnels (sur le fond et sur la forme) notamment à travers l'amélioration des supports existants
- S'appropriier les règles juridiques encadrant les pratiques
- S'entraîner à l'expression écrite, améliorer la qualité des écrits concernant la mesure de protection sur le fond et la forme.
- Se donner une éthique déontologique du partage de l'information



Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)



Programme

Jour 1

Thème 1. Les écrits professionnels et le dossier de la personne protégée

- Les enjeux des écrits professionnels au regard des lois 2002-2/2007-308 et les responsabilités juridiques associées
- Le dossier unique de la personne protégée
- Les attendus autour des différents écrits professionnels en lien avec la mesure de protection

Thème 2. Les bonnes pratiques et axes d'amélioration

- Propositions collectives d'axes d'amélioration sur la forme et le fond du dossier de la personne protégée et sur les supports d'écrits professionnels

Jour 2

Thème 1. Circulation de l'information – Notions juridiques

- Définition des concepts en lien avec la confidentialité : Secret professionnel, devoir de discrétion professionnelle, partage de l'information à caractère secret ; articulation entre ces différents concepts
- Les professionnels astreints au secret professionnel / discrétion professionnelle
- Les responsabilités civiles et pénales des professionnels
- Conditions et limites du partage de l'information

Thème 2. Circulation de l'information – Ethique et Bonnes pratiques de la transmission d'information

- Ethique déontologique et règles de bonnes pratiques
- Mise en œuvre de ces bonnes pratiques dans le pilotage du dossier de la personne protégée /dans le DIPM

Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.

05

L'agressivité et les troubles du comportement



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

Délégués MJPM et personnel d'accueil (téléphonique et physique)

12 personnes maximum

Aucun pré-requis



Objectifs

Donner aux participants les outils, nécessaires et partagés, pour répondre aux situations qu'ils rencontrent tout en ayant le sentiment :

- De respecter la personne et ses droits,
- D'apporter les bonnes réponses professionnelles,
- D'être accompagnés, compris et soutenus dans leurs démarches par la structure institutionnelle ou le service.



Outils, livrables

Support pédagogique

Synthèse des 2 journées et des travaux en ateliers

Le plus

Une formation combinant théorie et pratique pour tous les professionnels d'un service MJPM et permettant de mieux décoder les différents troubles du comportement



Programme

Jour 1

Thème 1. Connaître les objectifs et les attentes des participants

- Tour de table, attentes des participants et rappel des objectifs
- Travail de mises en situation par les participants / Présentations de scènes du quotidien (groupes acteurs, groupes observateurs)
- Synthèse des observations, des ressentis et des thèmes que le groupe veut aborder dans les deux journées.

Thème 2. Approches et réflexions sur les situations

- L'entrée en relation des personnes entre elles, les bonnes pratiques
- Les conduites agressives / Définitions et manifestations
- Les conduites violentes / Définitions et manifestations

Thème 3. Approches et réflexions sur différents types de troubles

- Les troubles du comportement : Définitions et manifestations / Conduites à tenir
- Les troubles mentaux : Définitions et manifestations / Conduites à tenir

Jour 2

Thème 1. Vécu en situation face aux postures agressives et/ ou aux manifestations des troubles du comportement chez la personne protégée (travail par groupes)

- Vécu individuel, la personne qui se sent agressé
- Vécu professionnel, la personne dans le cadre de son mandat
- Vécu institutionnel, organisation et réponses du service face à ces situations

Thème 2. Analyses de situations vécues (travail par groupes)

- Décomposition de la temporalité des situations vécues. Ce qu'il s'y passe et comment les choses se construisent.
- Qualité de l'écoute (opinions, faits, sentiments)
- Posture physique
- Procédures d'accueil en vigueur

Thème 3. Mises en communs des travaux des groupes (travail en plénières)

- Détermination de conduites communes à adopter
- Détermination des limites au-delà desquelles la responsabilité du service dans ses réactions à la situation peut être engagée
- Procédures à mettre en œuvre par le service

06

L'éthique du mandat judiciaire de protection



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

Principalement les MJPM (et également les Directeurs, chefs de services, personnels administratifs et fonctions support, **avec des adaptations possibles**)
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Promouvoir une démarche éthique dans les services
- Faire le lien entre le référentiel éthique et les situations professionnelles vécues
- S'exercer à une méthode de réflexion éthique en situation
- Favoriser l'approche collective des questions d'éthique et harmoniser les pratiques des services



Outils, livrables

Kit méthodologique
Rapport de formation incluant la synthèse des cas analysés



Programme

Jour 1

Thème 1. Fondements de l'éthique et du droit / référentiel éthique

- Définition des concepts : éthique, morale, déontologie, droit.
- Distinction des concepts et définition d'un langage commun
- Charte des valeurs du MJPM et lignes de conduites

Thème 2. Sélection et formalisation des cas emblématiques

- Qu'est-ce qu'une « situation éthique » ? les critères d'une situation éthique emblématique
- Sélection des situations emblématiques (3 cas, issus de l'expérience des stagiaires)
- Formalisation des situations sélectionnées : mise en forme selon la méthode des scénarios

Jour 2

Thème 3. Analyse des cas et identification des bonnes pratiques

- Le processus de décision éthique : réflexion collective grâce aux outils d'analyse (Vadémécum et filtre décisionnel)
- Etude de cas en groupe : mise en application des concepts et de la méthode d'analyse sur les situations formalisées
- L'analyse des cas : restitution et discussion collective en plénière des cas étudiés en sous-groupes, pour rechercher un consensus

Thème 4. Les pratiques au sein de la profession et les axes de progrès

- Un système de management de l'éthique : réflexion sur la manière de travailler la question éthique dans les services au-delà de l'action de formation
- Kit méthodologique

Groupe spécifique



Public : Secrétaires polyvalent(e)s et assistant(s) mandataires

Le programme ci-dessus est identique, avec des cas adaptés au public des secrétaires polyvalent(e)s et assistant(s) mandataires

Groupe spécifique



Public : Délégués aux prestations familiales dans le cadre des mandats MJAGBF

Le programme ci-dessus est identique, avec des cas adaptés au contexte des délégués aux prestations familiales

07

La mise en place et l'animation d'une instance de réflexion éthique



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et Chefs de service

12 personnes maximum

Pré-requis souhaité : avoir suivi la formation n°6



Objectifs

- Maîtriser les concepts et les outils de la démarche éthique pour pouvoir les transmettre ou répondre à des questions en amont ou au cours des réunions éthiques
- Connaître les fondamentaux de l'animation de groupes de réflexion éthique
- Adopter un processus commun pour harmoniser les pratiques des chefs de service dans l'organisation des ateliers de réflexion éthique
- Harmoniser les pratiques d'animation d'analyse des cas et mettre en pratique les lignes de conduite de l'animateur
- S'entraîner



Outils, livrables

Processus de recueil des cas / situations éthiques
Outils d'animation d'une démarche de réflexion éthique

Outils d'analyse des cas / situations éthiques



Programme

Thème 1. La démarche éthique institutionnelle

- Rappeler les objectifs et les différentes briques du dispositif éthique au sein d'une association ou d'un service
- Rappeler les points clés de la formation éthique : Synthèse des connaissances clé qui sont transmises lors des sessions de formation et du processus de réflexion collective

Thème 2. Le processus et les supports de la démarche éthique

- Proposition d'un processus type concernant le recueil des cas, leur traitement et la communication des travaux
- Diffusion des supports (fiche de saisine, ordre du jour type, compte rendu type, lignes de conduite pour l'animation de réunion et la participation)

Thème 3. Atelier d'animation d'analyse d'un cas

- Chaque stagiaire anime un temps de réflexion collective
- Débriefing collectif après chaque animation ou en fin d'atelier

Le plus



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique

Prérequis



Avoir suivi la formation n°6.

L'éthique du mandat judiciaire de protection des majeurs.

08

Le DIPM : élaboration, suivi et évaluation



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

MJPM, personnels administratifs et chefs de service

12 personnes maximum

Aucun pré-requis



Objectifs

- Utiliser le DIPM comme support à l'accompagnement personnalisé et à la protection des majeurs
- Favoriser la continuité de l'accompagnement par l'écriture du projet de la personne
- Renforcer la participation de la personne par un travail conjoint autour du DIPM



Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)



Programme

Jour 1

Thème 1. Le contexte

- L'évolution du concept de projet
- La législation
- Les RBPP

Thème 2. Les principes

- Les acteurs du DIPM
- Le contenu
- La durée
- Le principe de co-construction

Thème 3. Les atouts de la démarche

- Pour la personne protégée
- Pour le service
- Pour les mandataires

Jour 2

Thème 1. Les différentes étapes d'élaboration du DIPM

- Le recueil des informations (attentes & besoins)
- La traduction du recueil en objectifs
- La déclinaison des objectifs en actions opérationnelles
- Le suivi
- L'évaluation – l'avenant

Thème 2. La construction de la trame du DIPM

- Un outil permettant le recueil des besoins & attentes
- Un support à la détermination des objectifs & des moyens d'action
- Un guide pour l'action du mandataire

Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.

Possibilité de comparer des DIPM banalisés issus d'autres services.

09

Les fondamentaux du droit de l'exercice du mandat



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

Assistants, secrétaires et mandataires en attente de CNC, administrateurs

12 personnes maximum

Aucun pré-requis



Objectifs

- Connaître les dispositifs et la réglementation afin de mieux répondre aux besoins des majeurs protégés et des partenaires
- Favoriser des actions conformes aux principes du droit et promouvoir la bientraitance
- Harmoniser les pratiques au sein du service
- Sécuriser l'exercice du mandat et le service sous l'angle juridique



Outils, livrables

Présentation PowerPoint et support de formation

Le plus



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique

Déclinaison du programme



Ce programme peut être adapté ou décliné pour traiter des points d'approfondissement du droit du mandat.



Programme

Thème 1. Historique rapide

- Le Droit Romain
- Le Droit de l'Ancien Régime
- La protection des majeurs au XIX^e siècle
- La loi de 68 : une protection individualisée

Thème 2. Les principales dispositions de la loi du 5 mars 2007

- Le maintien des différentes mesures de protection
- Le mandat de protection future
- La modification du fondement des mesures de protection
- Les 3 grands principes généraux de la protection
- Les règles communes à l'ensemble des mesures

Thème 3. Le renforcement de la protection de la personne et la charte des droits et libertés

- Le droit à l'information
- Le droit de vote
- Le droit de recours
- Le droit à l'information du majeur par le mandataire judiciaire
- Le droit de la personne prise en charge par un ESMS
- Le droit au secret des informations des personnes
- Les actes strictement personnels du majeur

Thème 4. L'organisation du secteur tutélaire

- La prééminence renforcée du rôle de la famille
- Les règles d'organisation de la profession
- Les rôles du Préfet, du Juge des Tutelles et du Procureur de la République

Thème 5. Les règles de financement : principe, taux, exonération

10

La bientraitance et l'éthique du management



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports.

12 personnes maximum

Aucun pré-requis



Objectifs

- Identifier les risques de maltraitance ou de non-bientraitance, afin de mettre en place des actions appropriées ou un plan d'actions correctives
- Disposer des outils méthodologiques et de la connaissance pour mettre en place et piloter une politique de bientraitance au sein du service (personnes protégées et professionnels)
- Favoriser la mise en œuvre d'un « management bientraitant » et le développement d'une culture partagée de la bientraitance
- Contribuer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et contribuer à la Prévention des Risques PsychoSociaux (RPS)



Outils, livrables

Une charte éthique et bientraitance dans l'accompagnement et dans le management

Le plus



Appui sur les RBPP ANESM / HAS :

Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance en établissement, 2008

Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, 2008

Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique, 2012



Programme

Jour 1

Thème 1. Concepts, cadre théorique et référentiels normatifs (juridiques ou RBPP) de la bientraitance

- Clarifier les concepts : Bientraitance, maltraitance, bienveillance, bienfaisance, non-malfaisance, management et éthique
- Historique de la notion de bientraitance et de ses applications institutionnelles
- Principaux éléments théoriques autour de la bientraitance (Psychosociologie de l'accompagnement. Théorie du *care*. Articulation entre démarche de réflexion éthique et de bientraitance. Typologie des formes de maltraitance (conseil de l'Europe)
- La dimension juridique et les recommandations de BPP
- La notion de chaîne de valeur de la bientraitance (des professionnels aux personnes protégées)

Thème 2. Le référentiel Éthique et bientraitance

- Comment décliner les concepts dans les activités d'accompagnement ?
 - Les dimensions clés de la bientraitance dans l'exercice de la mesure judiciaire de protection de personnes
 - Le processus de l'exercice de la mesure (de l'ouverture au bilan)
- Les principales lignes conductrices de la bientraitance dans l'exercice de la mesure

Jour 2

Thème 1. La bientraitance dans le management

- Comment décliner les concepts dans les activités d'encadrement ?
- Les attitudes managériales « bien traitantes » dans les activités de recrutement, formation, soutien aux salariés, etc.
- Les situations professionnelles emblématiques de la bientraitance
- Réflexion collective pour mettre les lignes de conduite en relation avec des situations illustratives.

Thème 2. Le management de la bientraitance

- Quelle stratégie et quel dispositif institutionnel pour promouvoir la démarche éthique et bientraitance ?
- Construire un protocole de prévention des conduites de maltraitance
- Travailler sur les représentations
- Travailler sur les zones à risques

11

Les relations entre parties prenantes de l'accompagnement



Durée

2 jours (14 heures de formation)



Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports, administrateurs

12 personnes maximum

Aucun pré-requis



Objectifs

- Mener une réflexion sur le mandat de protection en lien avec les attentes des différentes parties prenantes
- Analyser les difficultés liées au contexte de l'exercice du mandat et au fonctionnement institutionnel des partenaires
- Approfondir le sens des pratiques existantes, les questionner, les mettre en perspective
- Identifier des bonnes pratiques sur les points clé de l'exercice du mandat



Outils, livrables

Cas pratiques

Film en appui pédagogique

Le plus



Une formation à l'épreuve de la réalité et du quotidien des professionnels de terrain

Interactivité et prise en compte approfondie de l'expérience des stagiaires.



Programme

Jour 1

Thème 1. Le contexte de l'intervention

- Les attendus du jugement de protection : bien comprendre les attendus des différents régimes de protection
- L'analyse de la situation (la première rencontre, les enjeux de la mesure, l'expression des besoins et attentes de la personne protégée, la consultation du dossier au tribunal...)
- La situation au regard du soin : l'organisation des soins psychiatriques, rappel du contexte légal
- Les soutiens possibles à l'accompagnement notamment la personne de confiance (Décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016 et Article L 1111-6 du Code de la santé publique)
- La place des familles

Thème 2. Les attentes institutionnelles

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- L'organisation du service, la connaissance des procédures internes, intervention et rôle de la hiérarchie

Thème 3. La relation avec les autres intervenants

- La prise de contact, le travail de collaboration et ses limites. Le secret partagé, le droit de réserve
- La gestion du contentieux de la relation, les outils de soutien à développer, les pratiques professionnelles
- L'intervention du Juge des Tutelles

Jour 2

Thème 1. Le DIPM comme soutien à la relation

- Le cadre légal et les autres rapports au Juge
- L'expérimentation du Document Unique Annuel en PACA

Thème 2. Travaux pratiques et échanges autour de la réalisation d'un DIPM

Projection d'une fiction et échanges avec les stagiaires sur les pratiques mises en œuvre

Thème 3. Éthique et bientraitance de la relation, la question de la disponibilité

- La gestion des appels téléphoniques, l'accueil des personnes protégées et des intervenants
- Les rencontres avec la personne protégée
- La qualité des rencontres, quelle évaluation possible ? et par qui ?

12

La qualité de l'organisation du service



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports, administrateurs
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Mettre en place un management qui constitue un levier pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du service
- Favoriser le projet managérial au regard des projets institutionnels et des évolutions du mandat
- Définir les modalités d'accompagnement des personnes protégées au regard du mandat de protection dans le respect de leurs droits et pour favoriser leur autonomie



Outils, livrables

Définition de repères et bonnes pratiques pour favoriser le respect des personnes accompagnées



Programme

Thème 1. Le management et l'organisation du service

- Les différentes formes d'organisation et de management et analyse de ceux qui sont mis en place dans les services présents
- Le choix de management et son impact sur le choix d'organisation du service en lien avec le projet stratégique et le projet de service : le projet managérial (définition)

Thème 2. Le choix de l'organisation du service en lien avec la mission et la culture du service

- Le « benchmarking » (les autres formes d'organisations possibles)
- Les différentes formes d'organisation pour répondre aux mandats

Thème 3. L'accompagnement de la personne protégée : démarche qualité et réalité de la mission

- La place de la personne protégée depuis la réforme : la question de l'autonomie (quelle implication organisationnelle ?)
- Les évolutions sur la place des personnes protégées :
 - la personne de confiance dans les établissements médico-sociaux
 - la « pair-aidance »
 - le respect de la confidentialité des informations, la RGPD...) quelles incidences sur l'organisation ?

Le plus



Réflexion sur l'évolution des métiers dans la protection des majeurs du fait du développement des démarches administratives via le numérique (la place des personnels administratifs et comptables dans les services) - GPEC

13

La participation et l'expression des personnes protégées



Durée

1 jour (7 heures de formation)



Public

MJPM et chefs de services, directeurs, administrateurs
12 personnes maximum
Aucun pré-requis



Objectifs

- Analyser les enjeux de la représentation des majeurs sans la réduire à un exercice imposé et identifier les leviers d'une stratégie de participation efficace
- Favoriser la mise en oeuvre de la participation des personnes protégées



Outils, livrables

Support de formation
Pistes d'amélioration personnalisées



Programme

Thème 1. Le contexte

- Historique de l'implication des personnes protégées
- L'actualité réglementaire
- L'empowerment
- L'articulation de la participation avec les autres volets du droit des usagers (personnes protégées)

Thème 2. La mise en oeuvre de la participation des personnes protégées

- Les attentes des différents acteurs
- Les différents niveaux d'implication
- Les objectifs de l'implication des personnes protégées
- L'identification des leviers & des freins institutionnels
- L'information & la communication

Thème 3. Les différentes modalités de participation & leurs conditions de réussite

- La représentation institutionnelle
- L'enquête de satisfaction
- La contribution des majeurs aux démarches institutionnelles (projet de service, évaluations interne & externe)
- Les autres outils : groupe d'expression, boîte à idées, etc. ...

Le plus



Une étude comparative des pratiques des services et des pistes d'amélioration du dispositif de participation personnalisées.

FORMATEURS

Formateurs

Anne-Marie DAVID

Ex-Directrice Générale
d'association tutélaire
Ex-Vice-Présidente FNAT
Assistante sociale

Bernard ALLIGIER

Consultant-formateur
Ancien Directeur Général
d'ESSMS dans le champ du
handicap
Evaluateur externe
Psychologue - clinicien

Didier GADEL

Consultant - Formateur en Droit
de l'Action Sociale et de la Santé
Directeur d'ESSMS
Ex-MJPM
Evaluateur externe
Maître en Droit Privé

Frédéric HILD

Consultant – formateur en
Gestion de Patrimoine
Membre de l'association
des Conseils en Gestion de
Patrimoine Certifiés (CGPC)
Fondateur de JIMINYCONSEIL

Jean-Jacques NILLES

Conseil scientifique
Consultant et Formateur en
Ethique
Enseignant - chercheur à l'IREGE
Maître de conférences en Gestion
à l'IAE Savoie Mont-Blanc

Laurent GALIANA

Consultant et Formateur
Ex-Directeur Général d'ESSMS
Evaluateur externe certifié
AFNOR
Diplômé en Droit (DEUG)
Fondateur de GEGA Conseil

Philippe SANCHEZ

Consultant et Formateur en
Ethique
Docteur en Philosophie
Evaluateur externe
Gérant de la franchise Socrates
Nord de France

Marie-Claire GALLIN- MARTEL

Consultante et Formatrice en
psychologie du travail et en
communication

Solange LEBAILLE

Conseillère à la Cour d'Appel
Ex-Juge des tutelles
Formatrice pour le CNC MJPM

Véronique POEHR

Directrice d'association tutélaire
Formatrice
Evaluatrice externe



SOCRATES
L'éthique comme compétence

RÉFÉRENCES

Références

APSH 34	ATIAM	RESO 31
AADPP ADEI 17	ATMP 69	SAUVEGARDE 69
ACAP 22	ATMP 74	SAUVEGARDE 71
ACTIVE 57	ATNA 63	SHM 13
ADPP ADEI 17	ATRC	STP 62
ADTMP 64	ATRD	TUTELIA 77
AOGPE	ATY	UDAF 11
APAJH 04	AXE MAJEUR ATM 95	UDAF 12
APAJH 04	CRIFO 44	UDAF 24
APAJH 09	CROIX MARINE (Réunion)	UDAF 32
APAJH 86	CROIX MARINE 63	UDAF 36
APAJH 95	Croix Rouge La Réunion	UDAF 40
APAM 11	ESPACE TUTELLES - Formation inter	UDAF 47
APAP	10&11-01-2017 4pers	UDAF 48
APSH 34	FNAT – Fédération Nationale des	UDAF 52
Association Sainte Agnès	Associations Tutélaire	UDAF 55
AT 15	GAG19 Groupe d'Aide à la Gestion	UDAF 65
AT NORD AUVERGNE 63	du 19ème	UDAF 71
ATADEM	GERANTOSUD	UDAF 82
ATAHP 04	LE PONT	UDAF 974
ATFPO	MAEVAT	UMM 12
ATFPO 75	MSA Services Limousin	VIVADOM
ATG	MSA TUTELLES 24	
ATH 72	PEP 19	

Plus de références auprès d'autres ESSMS :
www.socratesonline.com/nos-references/



Qualité

SOCRATES est un organisme de formation référencé DATADOCK



Publications Editions
 SOCRATES et Ouvrage
 coordonné par le cabinet

SOCRATES

L'éthique comme compétence

Créé en 2004 par un professeur de philosophie et maître de conférences en gestion, SOCRATES est un cabinet de conseil, de formation et d'évaluation spécialisé sur l'éthique professionnelle et habilité par l'ANESM (habilitation n° H2010-10-583) depuis 2010, pour procéder à l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le cabinet SOCRATES accompagne aujourd'hui des établissements et services dans la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, notamment :

- Conduite de l'évaluation interne ;
- Conduite de l'évaluation externe ;
- Rédaction du projet d'établissement ou de service ;
- Rédaction de livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ;
- Mise en œuvre de la charte des droits et libertés de la personne accueillie

Le cabinet SOCRATES a développé, depuis sa création, une expertise dans la mise en place et l'animation de démarches d'éthique et de bientraitance (comité d'éthique, formation éthique et bientraitance, rédaction de guides de bonnes pratiques professionnelles, rédaction de projets d'établissements centrés sur l'éthique ou la RSE...). La réflexion éthique sous-tend l'ensemble des missions d'accompagnement et de conseil du cabinet.

L'expertise du cabinet dans le secteur sanitaire, social et médico-social est large : formation, conseil, évaluation et recherche.

SOCRATES
14 RUE DU PRÉ PAILLARD
PARC D'ACTIVITÉ DES GLAISINS
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY

Tél. 04.50.10.47.63
contact@socratesonline.com
www.socratesonline.com